

Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **ROUNDUP FLASH PLUS***

de la société MONSANTO SAS

enregistrée sous le n°2016-2317

La demande concerne le changement de nom d'un second nom.

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

François MERCIER
Délégué Général adjoint chargé des technologies et
des questions éthiques de l'Institut national de la santé et
de la recherche médicale (INSERM)

Informations générales sur le produit

Noms du produit	ROUNDUP FLASH PLUS
Nouvelle dénomination du second nom	BUGGY POWER 450
Ancienne dénomination du second nom	ROUNDUP MAX PLUS
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	MONSANTO SAS Eden Park - Bâtiment 2 1 rue Buster Keaton 69800 ST PRIEST FRANCE
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	450 g/L - glyphosate
Numéro d'intrant	2080073
Numéro d'AMM	2090093
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

10 AOUT 2016

Françoise WEBER
Directrice générale adjointe produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail